22 JAN. 2020

REGLEMENT COUPE DE MARQUE KFS 2020
REGLEMENT DEFI FRANCE 2020

Enregistré sous le permis d'organisation FFSA numéro CK 2020 / 07

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
32, avenue de New-York
75781 PARIS Cédex 16
F.F.S.A.

KFS

DEFI FRANCE
Le Défi FRANCE

FFSA KARTING

SOMMAIRE

Article 1 – REGLEMENT SPORTIF

Article 1.1 – Organisation

Article 1.2 – Calendrier

Article 1.3 – Chronométrage électronique

Article 1.4 – Caméra embarquée

Article 1.5 – Droit à l'image

Article 1.6 – Réserves

Article 2 – RÈGLEMENTS TECHNIQUES

Article 2.1 – Règlement technique KFS 2020

Article 2.1.1 – Généralités

Article 2.1.2 – Châssis

Article 2.1.3 – Frein

Article 2.1.4 – Carrosserie

Article 2.1.5 – Pneus

Article 2.1.6 – Moteur

Article 2.1.7 – Carburateur / Silencieux d'aspiration

Article 2.1.8 – Carburant / Lubrifiants

Article 2.1.9 – Echappement

Article 2.1.10 – Allumage / Batterie / Démarreur

Article 2.1.11 – Embrayage

Article 2.1.12 – Matériaux

Article 2.1.13 – Poids

Article 2.1.14 – Précision

Article 2.2 – Fiche Moteur KFS

Article 2.2.1 – Annexes

Article 2.3 – Règlement technique Défi France 2020

Article 2.3.1 – Matériel Admis

Article 2.3.2 – Châssis et carrosseries

Article 2.3.3 – Moteur

Article 2.3.4 – Pneus

Article 2.3.5 – Poids

Article 2.3.6 – Carburant

Article 2.3.7 – Contrôle technique

Article 3 – OBLIGATIONS GÉNÉRALES

Article 3.1 – Réglementation

Article 3.2 – Equipements

Article 3.3 – Réclamations

Article 4 – PRINCIPE ET DÉROULEMENT

Article 5 – CLASSEMENTS

Article 6 – DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

Article 7 – LICENCES

Article 8 – PILOTES ADMIS

Article 9 – KARTS ET MATÉRIELS ADMIS

Article 10 – SÉCURITE GÉNÉRALE

Article 11 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 12 – GRILLE DE DÉPART

Article 13 – PROCÉDURE DE DÉPART

Article 14 – SUSPENSION D'UNE COURSE

Article 15 – REPRISE D'UNE COURSE

Article 16 – ARRIVÉE

Article 17 – PARC FERMÉ

Article 18 – INCIDENTS

Article 19 – DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX

Article 1 – REGLEMENT SPORTIF

Article 1.1 – Organisation

Le Challenge KFS est une série d'épreuves d'une Coupe de Marque, organisé par EVOKART 3 rue Paul Reboux 37000 TOURS, atelier et magasin 7, ZA Les Fossettes 37360 ST ANTOINE DU ROCHER, sous l'égide de la FFSA et en collaboration avec les ASK organisatrices des épreuves de ce Challenge, inscrites au calendrier national.

EVOKART organise le DEFI FRANCE KFS 2020 (Finale Nationale), catégories KFS 145, KFS 160, en conformité avec la règlementation FFSA 2020.

Le DEFI FRANCE KFS 2020 se déroulera sur la piste de SALBRIS (41) les 10, 11 et 12 juillet 2020.
L'ASK SALBRIS prendra en charge l'organisation, assistée de l'équipe technique d'EVOKART.

Le présent règlement est spécifique aux courses du Challenge KFS 2020.

A ce titre, aucun autre règlement particulier ne peut être appliqué, que ce soit pour les courses d'ASK et de LK, pour les finales et demi-finales, aussi bien que pour les Catégories sans un accord écrit de l'organisateur de ce Challenge et de la FFSA

Les ASK et/ou les LK ayant inclus des Catégories de Coupes de Marque dans le programme de manifestations sportives, doivent se conformer au présent règlement, pour les Catégories concernées.

Dans tous les cas, le nombre d'engagés par Catégorie de Coupe de Marque ne peut être inférieur à 6 pilotes et un représentant ou délégué régional mandaté par l'organisateur de la Coupe de Marque sera présent lors de chaque épreuve. Le nom de ce représentant sera notifié sur la liste des officiels du règlement particulier.

Article 1.2 – Calendrier

DEFI FRANCE (Finale Nationale) : SALBRIS (41) les 10, 11 & 12 Juillet 2020

Article 1.3 – Chronométrage électronique

Pour les courses organisées par EVOKART :

Système CHRONELEC & APEX

Au moment de l'enregistrement du matériel, un transpondeur sera remis à chacun contre dépôt de la licence et d'un chèque de caution de 300 €.
Pendant l'épreuve, le transpondeur est sous la responsabilité du pilote.
En cas de perte ou de détérioration rendant le transpondeur inutilisable, le chèque de caution ne sera pas restitué.
La licence et le chèque de caution seront restitués contre le retour du transpondeur en état de fonctionnement.

L'emplacement du transpondeur sur le kart, se situera au dos du siège à maximum 20cm du sol.
Vous avez la possibilité d'acheter un support spécifique CHRONELEC auprès d'EVOKART au tarif de 10 €.

Article 1.4 – Caméra embarquée

Le port de caméra embarquée n'est pas autorisé sur le casque.

L'utilisation de caméra embarquée est autorisée uniquement pendant les essais libres non-officiels et les essais libres officiels.

Article 1.5 – Droit à l'image

En s'inscrivant aux courses KFS, le pilote et ses accompagnateurs ainsi que les teams acceptent que des photos, vidéos ainsi que leur nom soient utilisés par EVOKART (classement, championnat, publicité, site internet, réseaux sociaux, médias, etc...).

Article 1.6 – Réserves

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles ou extraits du Règlement Technique ou Sportif en cas de raisons majeures et avec l'accord de la FFSA.
L'organisation affichera les modifications avant le départ de la course.

Un concurrent ou son entourage ayant un comportement antisportif pourra se faire disqualifier de la manifestation.

Les organisateurs se laissent le droit de refuser ou disqualifier temporairement ou définitivement un participant au regard de son comportement avec l'accord du collège des commissaires sportifs.

Tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement n'est pas autorisé.

Article 2 – RÈGLEMENTS TECHNIQUES

Article 2.1 – Règlement technique KFS 2020

Article 2.1.1 – Généralités

A la lecture de ce règlement, ne jamais oublier que toute modification est interdite si elle n'est pas expressément autorisée.

Par modification, on entend toutes les opérations susceptibles de changer l'aspect initial et les cotes d'une pièce d'origine ainsi que l'aspect extérieur, le positionnement, le sens de montage des pièces doit être respecté.
Toute modification ou montage ayant pour conséquence de contrarier une valeur réglementaire ou son contrôle est présumée frauduleuse et est bien évidemment n'est pas autorisée.

On entend par « marquage » les marquages FFSA ou KFS sauf indication contraire.

Les pilotes sont responsables de la conformité de leur matériel. En cas de non-conformité, outre les sanctions sportives, un retrait de licence peut être encouru.

Article 2.1.2 – Châssis

Châssis cadre Ø28 avec arbre Ø30 (SPORT, FF, KFS 100) ou châssis cadre Ø32 avec arbre Ø50 (KFS 125, KFS 2012, KFS 2015, KFS 2017, KFS 2019).

Le cadre, les fusées, l'arbre, les moyeux arrière, les jantes, les supports protection arrière, l'étrier de frein 4 pistons, le plancher (si cadre Ø32), supports ponton pour KG 506, plaquettes de frein, les raidisseurs réglables sont marqués.
Les supports paliers s'ils sont en aluminium sont marqués.

Toutes les pièces du châssis doivent être d'origine, à l'exception des accessoires suivants : siège, volant, visserie, porte-couronne, rotules, roulements, moyeux de volant, bague de pivot et de voie.

Les anciens Châssis FORMULE France 1998 et 1999 (arbre de 30 mm) doivent être en conformité avec le marquage.

Les raidisseurs ne sont pas obligatoires, toutefois s'ils sont présents :

Deux raidisseurs maximum, un de chaque côté du siège en tube oblong référence 102 (soudé) 20 x 10, épaisseur 1,5 mm ou réglable marqué KFS. Le panachage est autorisé. Tout autre raidisseur n'est pas autorisé.
Le ou les raidisseurs, doivent être serrés.
La pose d'un seul raidisseur à droite ou à gauche du siège est autorisée.

Obligation d'installer une bague de sécurité de colonne sous la bague de colonne.

Article 2.1.3 – Frein

Les freins s'ils sont de la version 4 pistons sont marqués, l'ancienne version 2 pistons reste autorisée.
Kit de sécurité d'axe de levier de frein obligatoire pour la version 4 pistons.
Ecope de refroidissement de frein non autorisée.
Seules les plaquettes de frein marquées KFS sont autorisées (épaisseur d'origine <12mm).

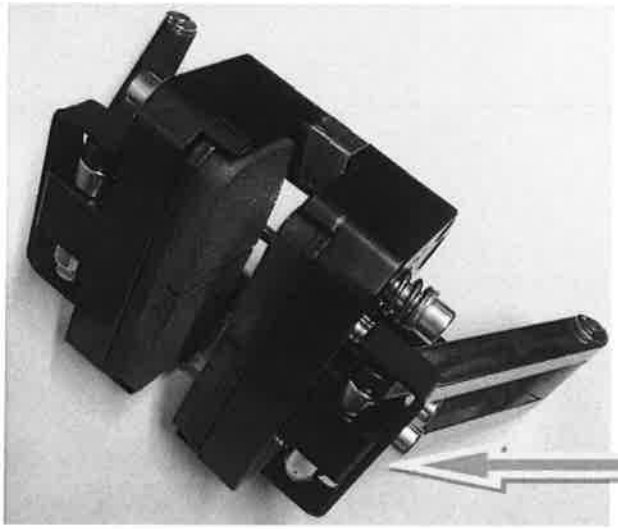

Sécurité d'axe de levier de frein obligatoire

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE - F.F.S.A. - 32, avenue de New-York 75781 PARIS Cédex 16

Article 2.1.4 – Carrosserie

Carénage avant : Application de la règlementation FFSA 2020.

Position des carrosseries : Application de la règlementation FFSA 2020

Le panachage des trois éléments de carrosserie homologuée de modèles différents est autorisé, les deux carrosseries latérales devant être d'un même modèle.

Caissons latéraux, panneau frontal, autorisés :

- Carrosserie CIK 02
- Carrosserie KG UNICO
- Carrosserie KG STILO EVO
- Carrosserie KG SK FP7
- Carrosserie KG 506 avec supports ponton spécifiques marqués KFS (Cette carrosserie n'est pas autorisée sur les châssis Ø28)

Carénage avant autorisé :

- Carénage avant KG SK FP7
- Carénage avant KG 506 avec pare-chocs avant spécifique marqué par frappe KFS (Ce carénage n'est pas autorisé sur les châssis Ø28)

Protections de roues arrière, autorisées :

- Modèle réglable KG CIK/FIA – 3/CA/17 avec supports spécifiques marqués KFS.
- Modèle monobloc KG CIK/FIA – 24/CA/14 avec supports spécifiques marqués KFS.

Châssis cadre Ø28, OBLIGATOIRE Modèle réglable KG CIK/FIA – 3/CA/17

Colliers de retenus type «Rilsan» entre châssis et protection des roues arrières autorisés, les câbles métalliques ne sont pas autorisés.

Les supports de protection arrière doivent être serrés au cadre et la protection arrière doit être serrée sur les supports.

Article 2.1.5 – Pneus

Pneus sec : VEGA KFH en Endurance et VEGA KFM en Sprint
Dim. av. : 10 x 4,50-5 et 4,60-5
Dim. ar. : 11 x 7,10-5.

Pneus pluie : Non autorisés

Article 2.1.6 – Moteur

Moteur « KFS 100 (ex-FORMULE FFSA 2001) » **exclusivement d'origine. Ce moteur doit rester conforme à la fiche** Moteur KFS100 déposée à la FFSA et à la nomenclature des **pièces d'origine déposée à la FFSA.**

Marquage du carter, de la culasse, et du cylindre obligatoire. Numérotation française sur le carter droit.

Plaque d'identification obligatoire, avec marquage et numérotation française visible, non pliée, non percée et en contact avec le carter serrée par les 4 vis.

Méthode de mesure du volume de chambre de combustion : suivant « Procédures méthode générale avec insert de bougie - Annexe N°1 Règlement Technique CIK-FIA ».

Piston d'origine IAME à 2 segments obligatoirement présents, cote maximum de marquage du piston 52,60 Rouge.
Culasse forme de la chambre de combustion contrôlée avec le gabarit IAME code ATT.10214

Méthode de mesure des diagrammes : suivant « Annexe Technique FFSA au Règlement CIK-FIA ».avec cale **d'épaisseur 0,2mm, largeur 5mm.**

Toutes les pièces doivent être d'origine, les roulements à contact oblique ou à rouleaux ne sont pas autorisés. **Autorisation de choisir la marque des roulements, sous réserve d'être un modèle identique à la monte d'origine et de** technologie identique, bagues étanches libres.

Un seul joint d'embase autorisé d'épaisseur nominale 0,3 mm ou 0,4 mm. (Le joint de 0,3 mm obligatoirement marqué KFS, de matière spéciale de couleur verte pale).

Epaisseur des joints d'embase après écrasement :

- 0,3 mm : ≥ 0.25 mm
- 0,4 mm : ≥ 0,34 mm

Le contrôle de **la distance piston/culasse doit être effectué avec un fil comportant 40% de plomb et 60% d'étain (avec les tolérances d'usage) de diamètre 1,5 mm, sa valeur en tous points doit être** 0,85 mm minimum.

Sonde de température moteur non autorisée.

Article 2.1.7 – Carburateur / Silencieux d'aspiration

Carburateur TILLOTSON HL 304 E ou F, brut de fonderie, diamètre maxi du venturi 22,7 mm, avec prise de dépression **d'un diamètre intérieur maximum de 3 mm toutes cotes et pièces et visserie d'origine sans modification.**

L'entretoise thermique (épaisseur 5 mm +/- 0,5), ainsi que les deux joints d'admission (un de chaque côté) sont obligatoires.

Les joints d'admission ont impérativement les caractéristiques suivantes :

- Matière synthétique souple
- Pas de trou de dépression
- Epaisseur nominale 0,5 mm +/- 0,1
- Couleur gris ou rouge pale
- Non retouché

Brasure de l'axe de carburateur autorisée en bout d'axe et de levier de commande.
Le montage d'une rondelle brasée sur la vis de bas régime est autorisé.

L'adaptateur entre carburateur et filtre mousse sera d'origine, modèle aluminium avec marquage KFS ou FFSA (modèle plastique non autorisé).

Cotes des canaux :(Voir fiche moteur KFS)

Les ressorts de fourchette sont exclusivement d'origine TILLOTSON et exclusivement les modèles suivant : 26g, 31g, 37g, 42g, 48g. Un ressort recoupé est non conforme.

Deux silencieux d'aspiration sont autorisés (voir fiche Moteur KFS) :

- Modèle FREE LINE AL 22 PS
- Modèle RR K560-22 avec pipes suivant plan annexé à la fiche moteur

Filtre à air marqué IAME obligatoire, à l'exception de tout autre modèle (voir fiche Moteur KFS).

Autorisation d'un percement Ø 6mm d'une aile du silencieux d'aspiration pour fixation au châssis par collier type «Rilsan»

Article 2.1.8 – Carburant / Lubrifiants

Seul le Sans Plomb 98 (E5) est autorisé conformément à l'Annexe Technique FFSA au Règlement CIK-FIA
Aucune station-service n'est imposée pour la fourniture de l'essence sauf indication contraire dans le règlement particulier.
Les seules huiles autorisées sont celles agrées CIK/FIA 2020

Article 2.1.9 – Echappement

Pot marqué (voir fiche Moteur KFS). Strictement conforme à la fiche Moteur KFS, doit être utilisé sans aucune modification.
Le flexible de l'échappement peut être remplacé par un tube rigide.

Montage d'origine (voir fiche moteur KFS) une seule glissière et une seule coquille de support de pot.

Silencieux additionnel marqué KFS obligatoire.
Laine phonique obligatoire, complète.
Le joint d'échappement est libre.

Autorisation de renfort sous le support d'échappement du châssis par vis ou tige filetée boulonnée sur support universel fixé au châssis cadre, à l'exception de tout autre système.

Pose d'écrou soudé pour sonde sur pipe d'échappement, ainsi que sonde de température d'échappement non autorisé.

Article 2.1.10 – Allumage / Batterie / Démarreur

Origine, aucune modification permise, doit être utilisé conforme à ses caractéristiques d'origine, à la fiche Moteur KFS et au catalogue des pièces d'origine déposé à la FFSA.
Clavette de rotor d'origine non modifiée obligatoire, modèles 2,5 mm ou 2,5/3 mm.

Quatre circuits électriques, sont autorisés (voir fiche Moteur KFS) :

- Modèle SELETTRA Power-pack (2000)
- Modèle SELETTRA Digital version K1
- Modèle SELETTRA Digital version K2
- Modèle SELETTRA Digital version K3

Ajout autorisé d'un adaptateur entre stator et circuit électrique.
Apport de silicone autorisé à tous les points de branchements du faisceau.
Protection du fil de bougie par gaine souple lisse (GSL12, durite à essence, etc ...) autorisée.
Tresse de masse d'origine, fixer une deuxième tresse de masse d'origine est autorisé.

Quatre modèles de batteries sont autorisés :

- FIAMM FG20722 (12 V ; 7,2 AH)
- FIAMM 12FGH36 (12 V ; 9 AH)
- Lithium Ion Polymère KFS réf LH-1629
- Lithium Ion Polymère KFS réf LH-1629-S

Montage de la batterie **à la position d'origine (devant le pied de colonne ou coté gauche du siege)** support d'origine obligatoire.

Bougie : **marque NGK modèle BR10EG, montée avec son joint d'étanchéité, d'origine en toute circonstance.**

Capuchon de bougie : Noir PVL 401 222
Rouge livré d'origine avec allumage SELETTRA Power-pack (2000)

Démarreur : Modèle d'origine ou équivalent

Article 2.1.11 – Embrayage

Embrayage : toutes les pièces doivent être conformes à la fiche Moteur KFS

Le groupe d'embrayage doit être d'origine « IAME », sans aucune retouche, conforme en tous points à la fiche (aucune modification tolérée), composé uniquement et obligatoirement de tous les éléments originaux, marquage « IAME », dimensions et tolérances suivant fiche Moteur KFS.

Pignon modèle d'origine « IAME » ou équivalent
Cage à aiguille courte, montage du joint torique obligatoire coté embrayage.
L'intérieur de la cloche ne doit présenter aucune présence de corps gras. La surface de frottement des masselottes dans la cloche doit être complètement sèche.

Article 2.1.12 – Matériaux

Sous quelque forme que ce soit le titane, le magnésium et la céramique, même en revêtement, ne sont pas autorisés sur **toutes les pièces (Châssis, Moteur, embrayage, roulements, etc ...).**

Article 2.1.13 – Poids

A tout moment de la course :

Catégorie KFS 145 Kart complet plus pilote en tenue : **145 kg minimum**.
Catégorie KFS 160 Kart complet plus pilote en tenue : **160 kg minimum**.

Article 2.1.14 – Précision

Les spécifications du règlement KFS, **en ce qui concerne les pièces d'origine et les marquages, sont explicitées dans le** document « KFS : **pièces d'origine**, marquage et contrôle ».

Tout modificatif de quelque sorte qu'il soit, est subordonné à un accord écrit du comité d'organisation d'EVOKART, après accord de la FFSA.

Article 2.2 – Fiche Moteur KFS

On entend par "marquage" ou "marquage KFS", un marquage KFS ou FFSA

(Aspect couleur noir du carter de chaîne, du support démarreur et de la culasse depuis 2017)

Matériaux

- Bielle : Acier
- Vilebrequin : Acier
- Culasse : Aluminium
- Cylindre : Aluminium
- Chemise : Fonte
- Carter : Aluminium
- Piston : Aluminium
- Segments : Fonte + revêtement
- Pot d'échappement : Tôle d'acier

Caractéristiques générales

(Cotes nominales donc sans tolérance)

- Cylindrée en cote d'origine : 99,20 cm^3
- Alésage d'origine : 52,40 mm
- Côte maxi de marquage du piston : 52,60 R
- Course : 46 mm
- Refroidissement : air
- Admission : jupe de piston
- Carburateur : 1, TILLOTSON HL304E ou HL304F
- Nombre de transferts : 4
- Nombre de lumière d'admission : 1
- Nombre de lumières d'échappement : 2
- Forme de la chambre de combustion : sphérique, suivant le gabarit de contrôle
- Allumage : SELETTRA Power-pack ou SELETTRA DIGITAL K1 ou K2 ou K3
- Nombre de segments : 2, impérativement présents
- Entre-axe de la bielle : 96 mm
- Palier de pied de bielle : 14 x 18 x 17,5
- Palier de tête de bielle : 18 x 24 x 15
- Palier de vilebrequin : 25 x 52 x 15
- **Plaque d'identification, avec numérotation française et marquage visibles, impérativement présente et non pliée, non percée, en contact avec le carter fixée par les 4 vis.**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE F.F.S.A. 32, avenue de New York 75781 PARIS Cédex 16

PISTON

2 segments obligatoirement présents

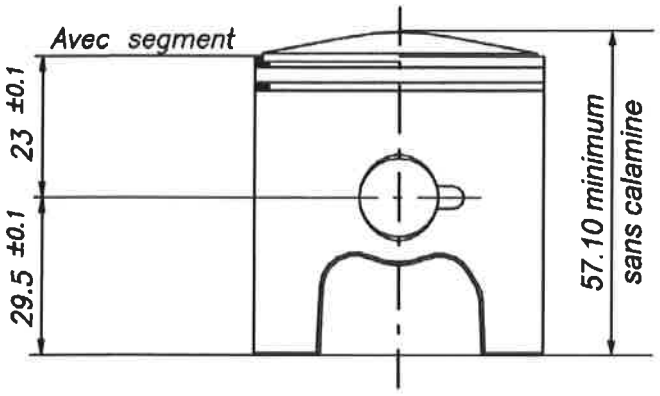

Marque IAME exclusivement

BIELLE

Marquage IAME

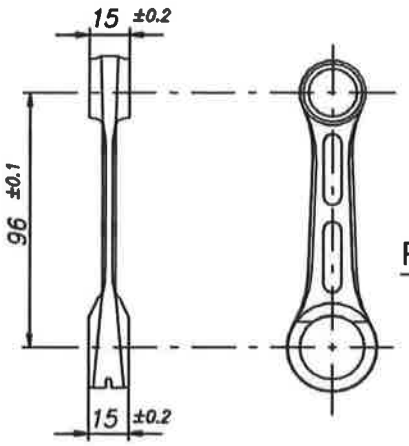

Poids min.
105 g

CULASSE

Cote S : Mini 0,85 mm

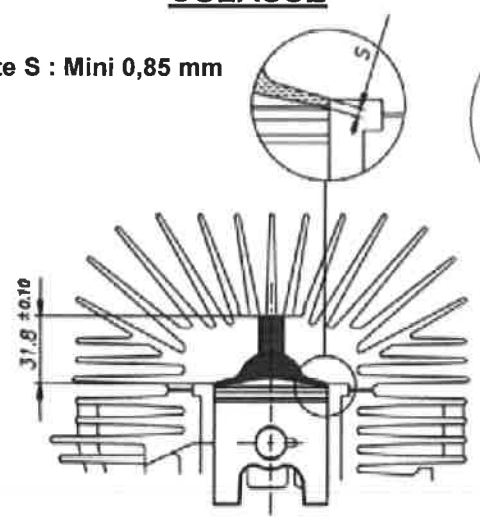

Forme suivant gabarit de contrôle
Marquage obligatoire KFS

CARTER

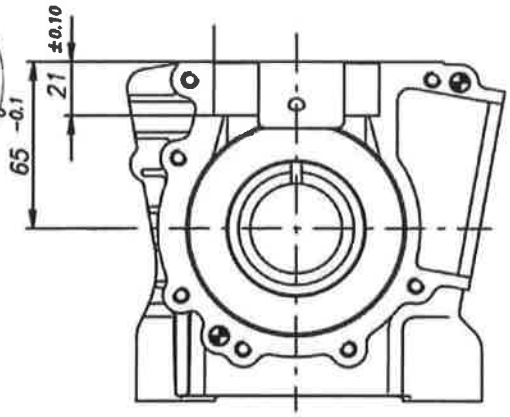

Marquage KFS et numérotation française
obligatoire sur le carter droit

VILEBREQUIN

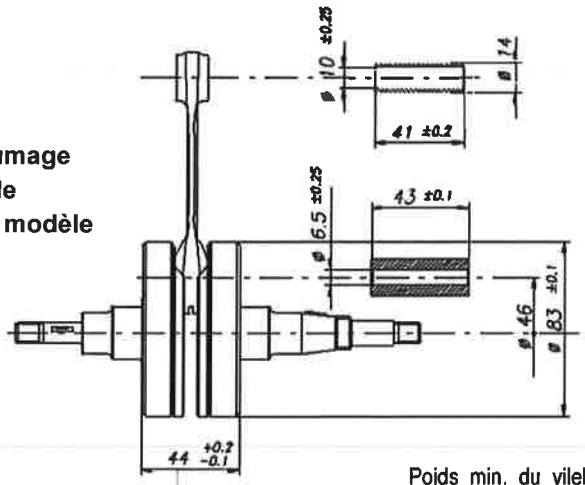

Filetage côté allumage
M8 ancien modèle
ou M10 nouveau modèle

Poids min. de l'axe
de piston 22.5 g

Marquage

IAME 71390 côté allumage
IAME 71385 côté embrayage

Poids min. du vilebrequin complet 1680 g

La cote 44 se mesure entre les portées de roulement

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE - F.F.S.A. - 32, avenue de New-York 75781 PARIS Cedex 16

DEVELOPPE DE LA CHEMISE

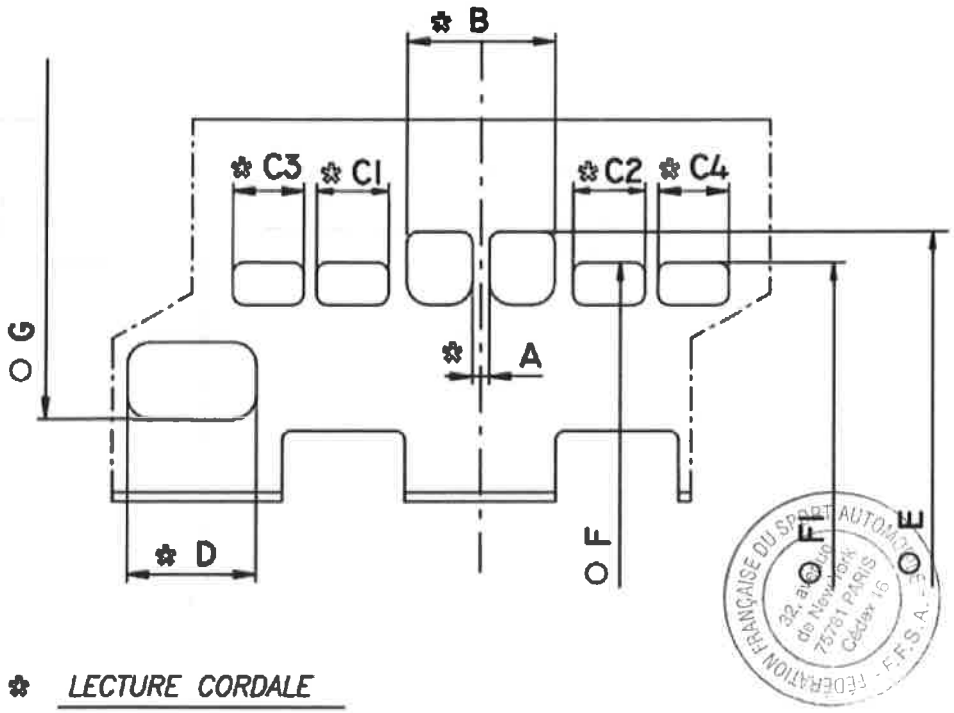

A	≥ 4 mm
B	≤ 40.2 mm
C1 = C2	≤ 19.5 mm
C3 = C4	≤ 19.2 mm
D	≤ 35 mm

Les cotes F, FI, E et G se trouvent à la page suivante.

✿ *LECTURE CORDALE*

○ *LECTURE ANGULAIRE PAR INSERTION D'UNE CALE DE 0.2 mm d'épaisseur et 5 mm de largeur*

CYLINDRE CHEMISE (vue de dessous)

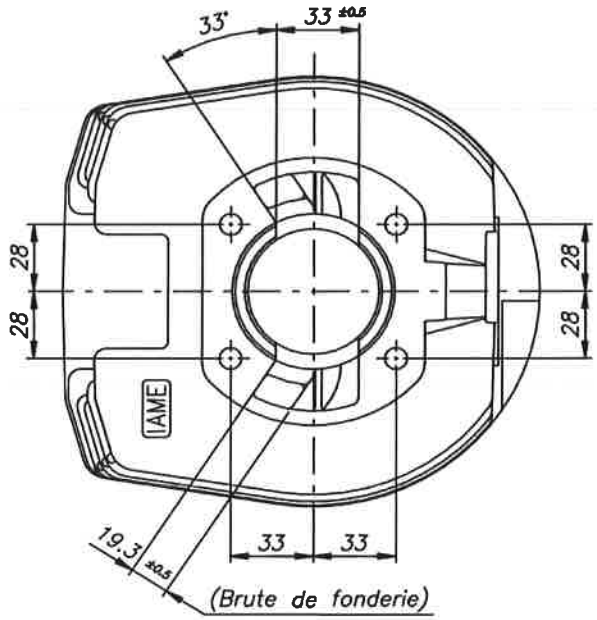

Plans de joints Echappement et Admission Brut de sablage

Marquage obligatoire KFS

AVANT 2007

DEPUIS 2007

ASPECT EXTERIEUR

Ailette usinée au-dessus de l'admission

MARQUAGE

Visible du dessous

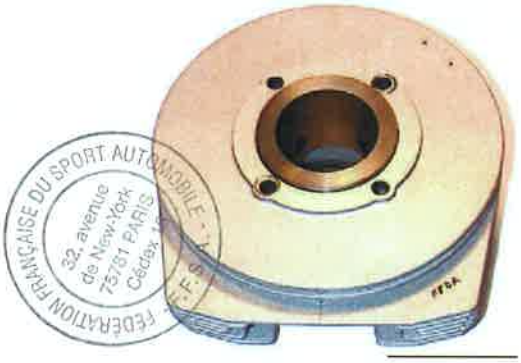

Visible du dessus

MESURES

- Volume mini chambre de combustion : 8,8 cc
  méthode générale insert "CIK" : min 6,8 + 2 cc
- Distance minimum piston/culasse, S : 0,85 mm

- Volume mini de chambre de combustion : 8.4 cc
  méthode générale insert "CIK" : min 6,4 + 2 cc
- Distance minimum piston/culasse, S : 0,85 mm

Diagrammes mesurés avec une cale de 0,2 mm épaisseur et 5 mm de largeur

- Echappement, E : 169° maximum
  Transferts, F et FI : 127° maximum
  Admission, G : 161° maximum

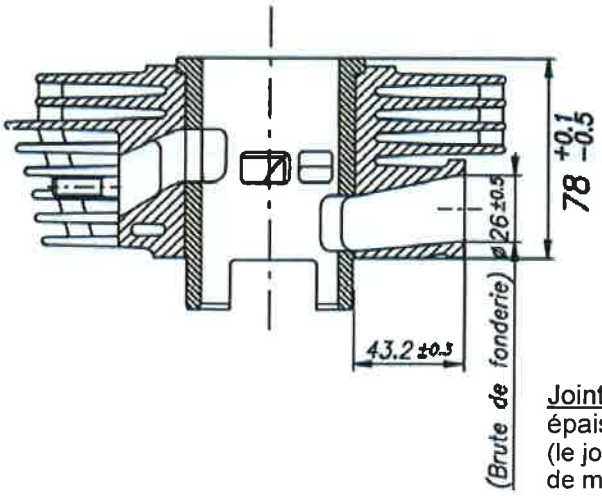

Echappement, E : 174° maximum
Transferts, F et FI : 127° maximum
Admission, G : 161,5° maximum.

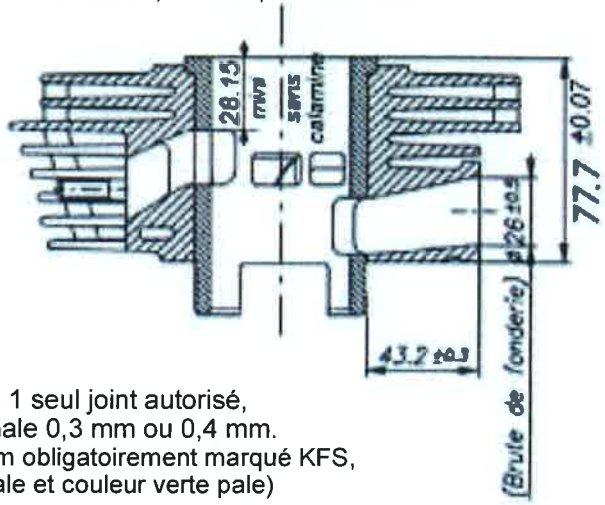

Joint d'embase : 1 seul joint autorisé,
épaisseur nominale 0,3 mm ou 0,4 mm.
(le joint de 0,3 mm obligatoirement marqué KFS,
de matière spéciale et couleur verte pale)

CARBURATEUR ET ACCESSOIRES

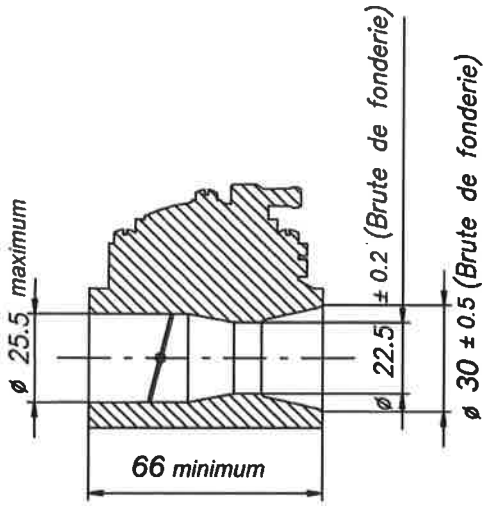

- **Carburateur de marque TILLOTSON, modèle HL304E ou HL304F, strictement d'origine**, y compris les membranes et les joints de membranes. Toute retouche n'est pas autorisée, y compris le diamètre des conduits et les plans de joints.

  - **Diamètre intérieur de la prise de dépression :** 3 mm maximum.

  - **Epaisseur des joints et membranes :**

➡ Membrane de pompe :	Mini : 0,11 mm	Maxi : 0,16 mm
➡ Membrane principale :	Mini : 0,13 mm	Maxi : 0,17 mm
➡ Joints de membrane (avant écrasement) :	Mini : 0,45 mm	Maxi : 0,56 mm

  - **Conduit de bas régime :**

➡ **Ø "axe de la vis" :**	Mini : 0,85 mm	Maxi : 0,99 mm *(La cale de 1,00 mm ne doit pas pénétrer)*
➡ Perçage de diffusion :		
o 1er (ralenti) (Coté moteur) :	Mini : 0,68 mm	Maxi : 0,74 mm
o 2ème (principal) :	Mini : 0,99 mm	Maxi : 1,05 mm
o 3ème (air) (oblique) :	Mini : 0,86 mm	Maxi : 0,92 mm

  - **Conduit de haut régime :** Mini : 1,58 mm — Maxi : 1,69 mm *(La cale de 1,70 mm ne doit pas pénétrer)*

  - **Adaptateur de filtre mousse aluminium d'origine marqué FFSA ou KFS (modèle plastique non autorisé).**

  - **Silencieux d'admission FREE LINE AL22PS ou RR K560-22 avec pipes suivant plan annexé.**

  - **Filtre à air marquage IAME obligatoire**

  - **Entretoise thermique (moteur / carburateur)**
    Strictement d'origine, épaisseur 5 mm ± 0,5, ainsi que les 2 joints d'admission (un de chaque côté) des modèles décrits à l'article 2.1.7 du présent règlement.

Brasure de l'axe de carburateur autorisée en bout d'axe et de levier de commande.
Le montage d'une rondelle brasée sur la vis de bas régime est autorisé.

EMBRAYAGE

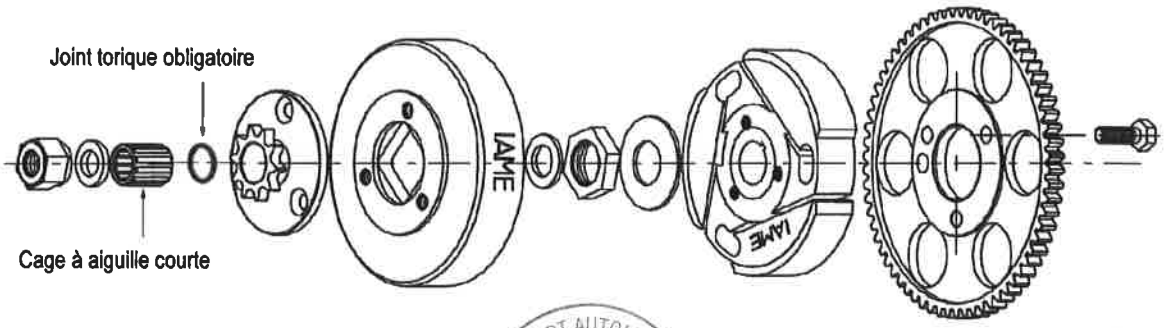

Pignon modèle d'origine IAME ou équivalent

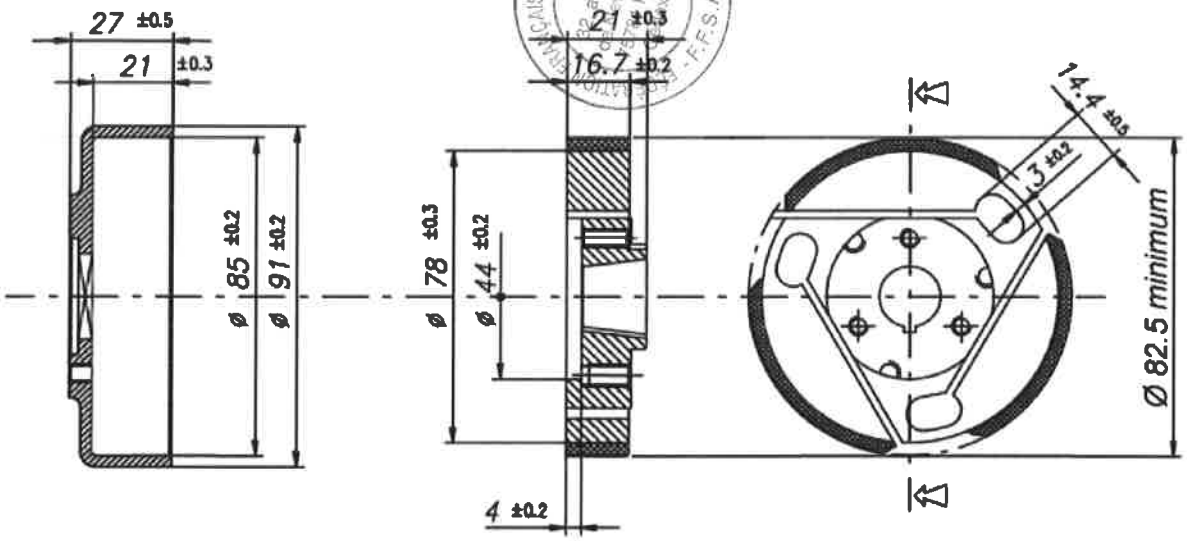

Poids min. 292 g

Poids min. 470 g

POT D'ECHAPPEMENT

Marquage obligatoire

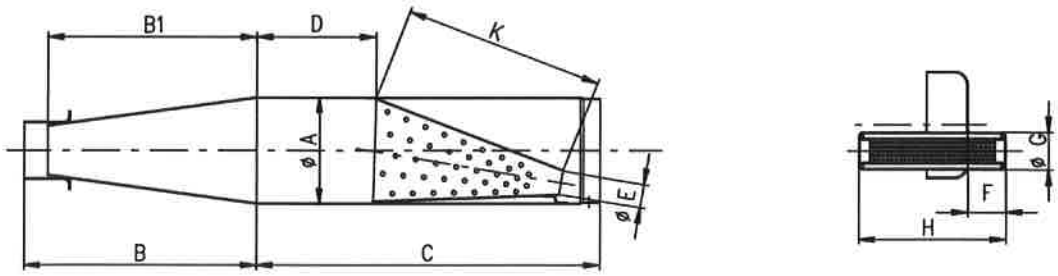

A:	90 ±3	C:	320 ±3	F:	39 ±3		
B:	215 ±5	D:	120 ±3	G:	35 ±3		
B1:	190 ±3	E:	24 ±3	H:	134 ±3	K:	180 ±3

Silencieux d'échappement strictement d'origine et marqué obligatoire

SCHEMA CIRCUIT ELECTRIQUE ALLUMAGE SELETTRA Power-pack

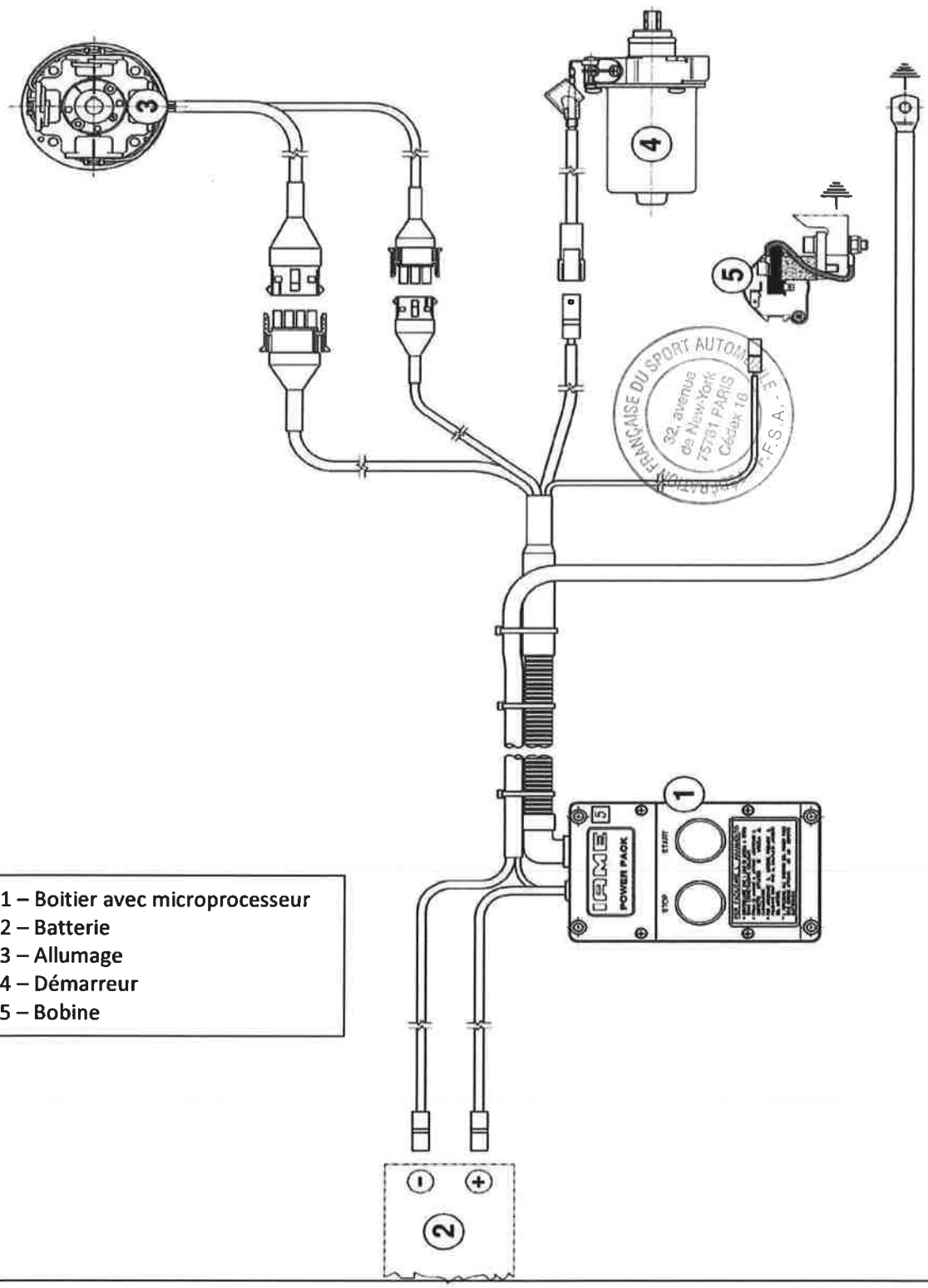

1 – Boitier avec microprocesseur
2 – Batterie
3 – Allumage
4 – Démarreur
5 – Bobine

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE - F.F.S.A. - 32, avenue de New-York 75781 PARIS Cédex 16

SCHEMA CIRCUIT ELECTRIQUE ALLUMAGE SELETTRA DIGITAL "K1"

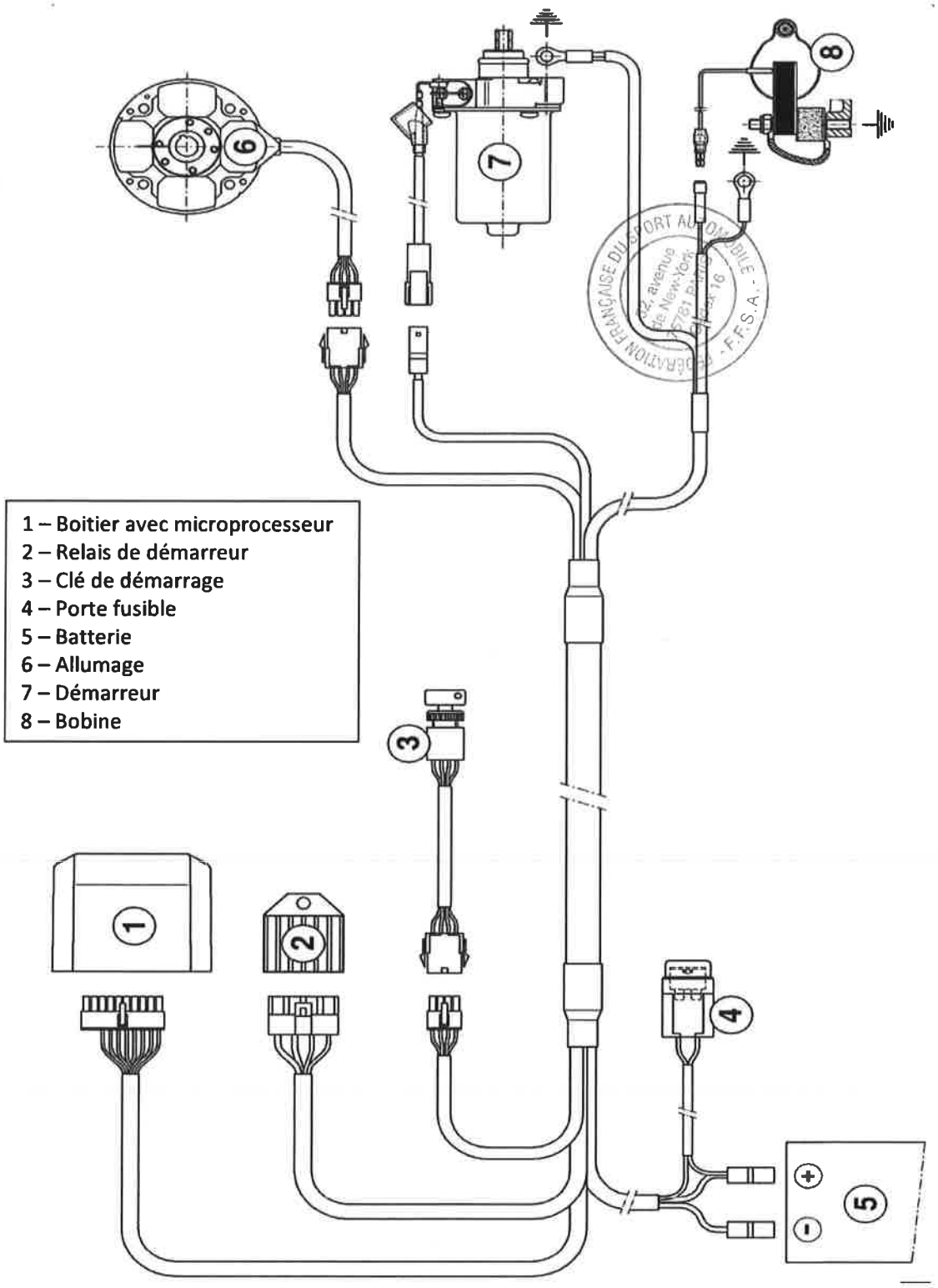

L'allumage K3 monté avec un adaptateur (repéré 301 dans le schéma K3) est conforme avec l'ensemble K1.

SCHEMA CIRCUIT ELECTRIQUE ALLUMAGE SELETTRA DIGITAL "K2"

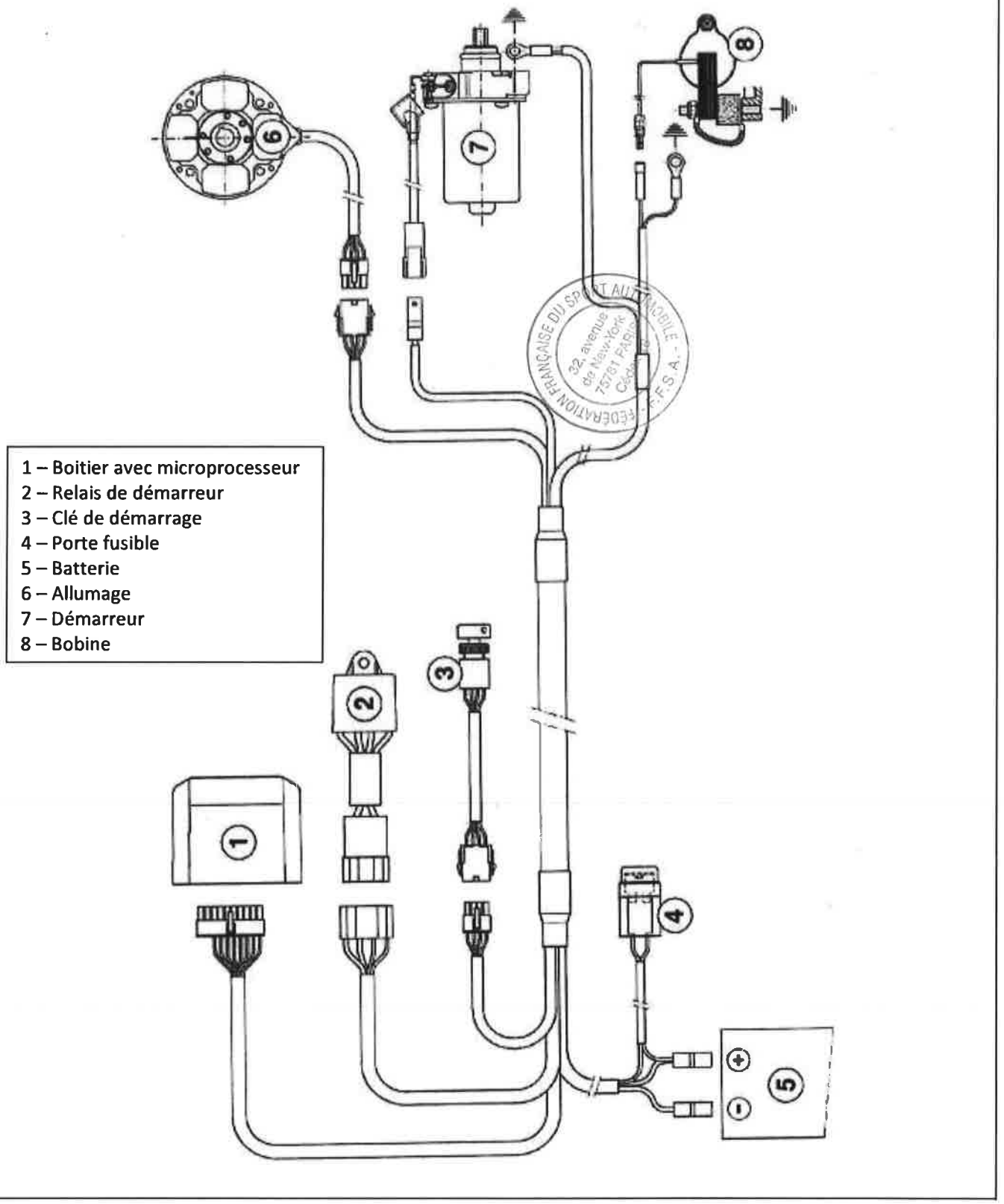

L'allumage K3 monté avec un adaptateur (repéré 301 dans le schéma K3) est conforme avec l'ensemble K2.

SCHEMA CIRCUIT ELECTRIQUE ALLUMAGE SELETTRA DIGITAL "K3"

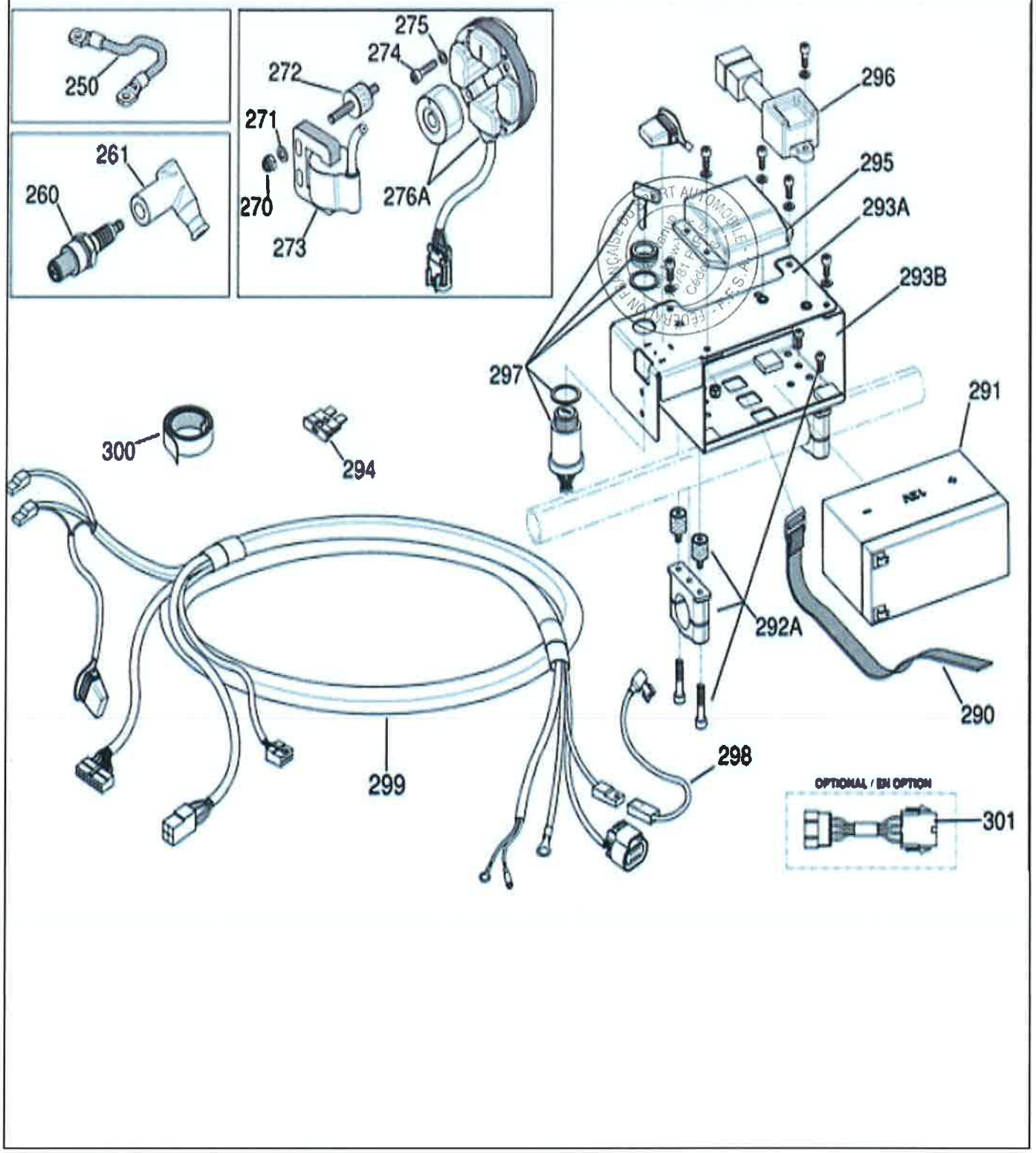

L'allumage K1/K2 monté avec un adaptateur (repéré 301) est conforme avec l'ensemble K3.

MARQUAGE DU BOITIER ELECTRONIQUE

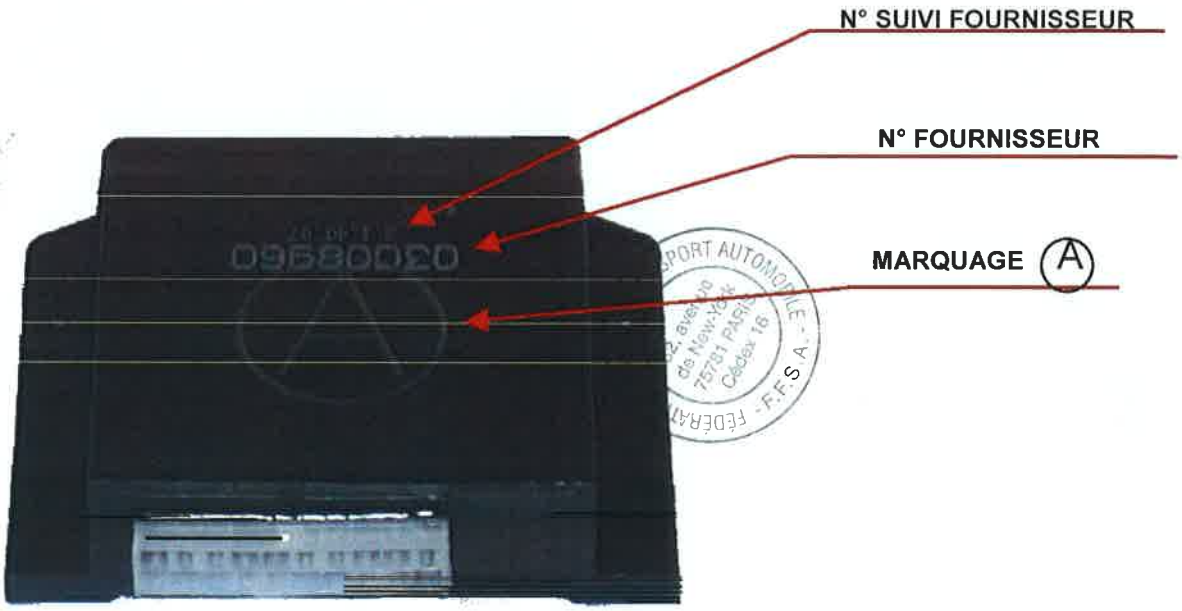

COUVERCLE ALLUMAGE optionnel avec allumage SELETTRA DIGITAL "K"

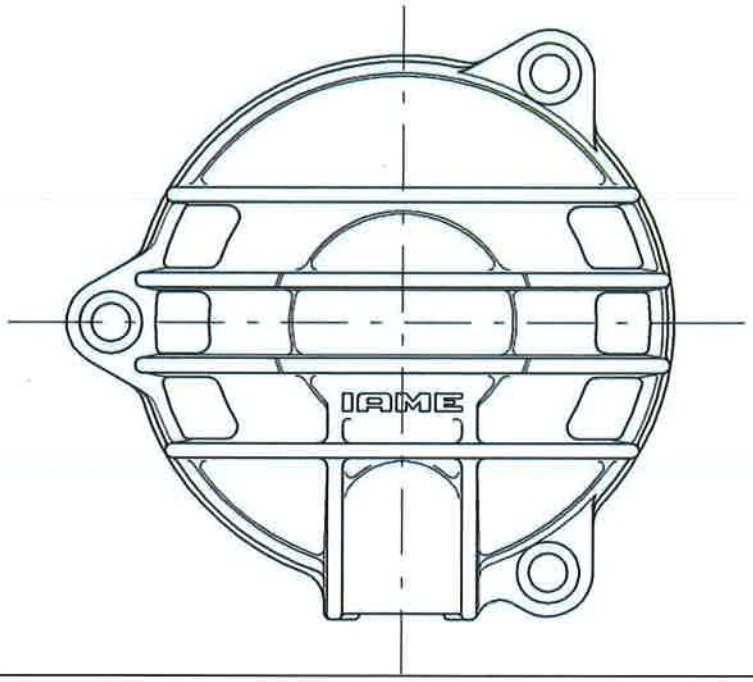

CARBURATEUR

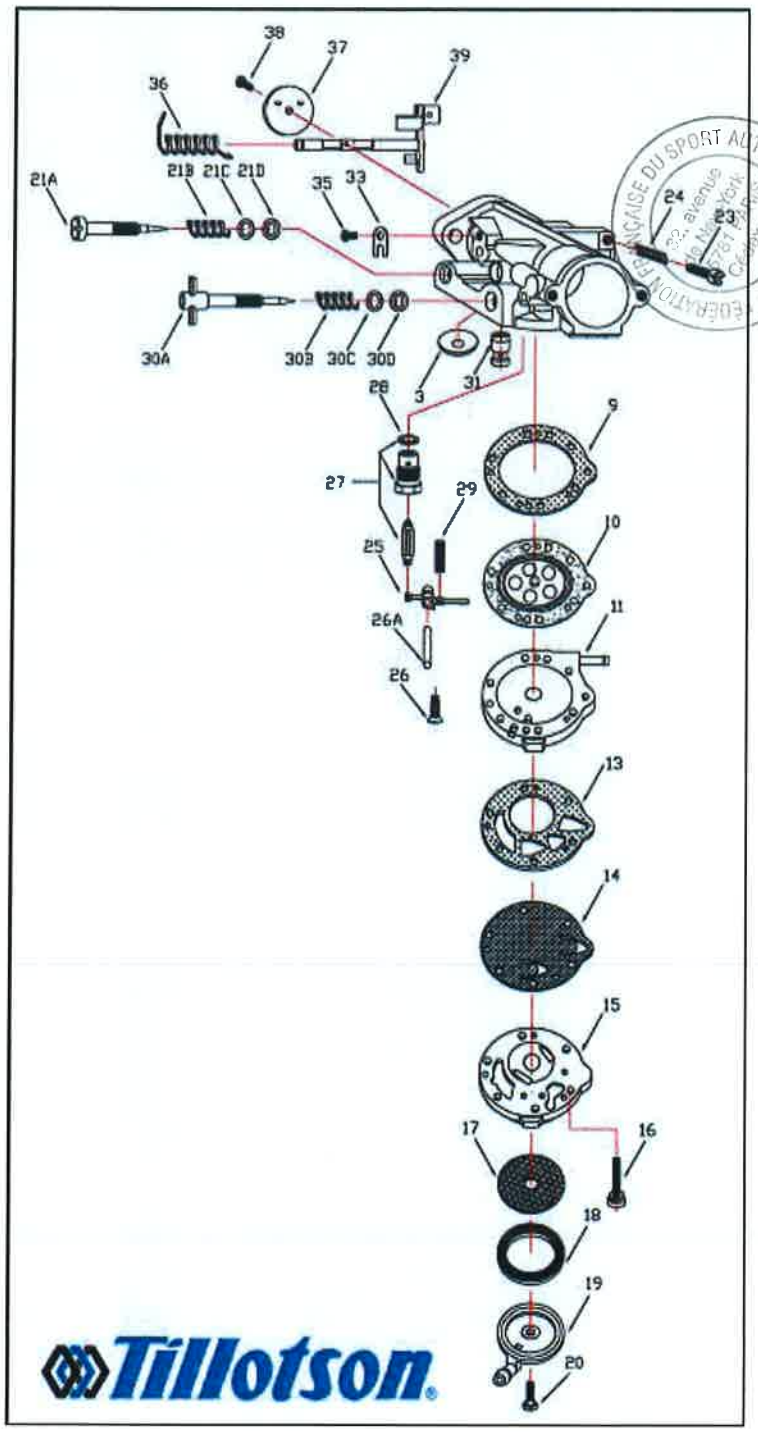

Membrane principale épaisseur :
Mini : 0.13mm / Maxi : 0.17mm

Joint de membrane principale épaisseur :
Mini : 0.45mm / Maxi : 0.56mm
avant écrasement

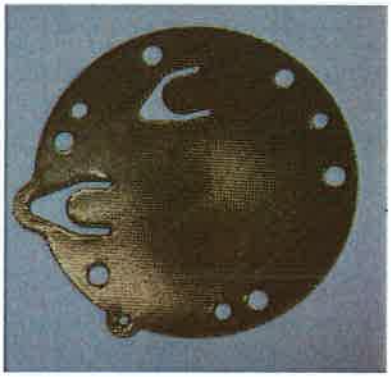

Membrane de pompe épaisseur :
Mini : 0.11mm / Maxi : 0.16mm

SILENCIEUX D'ASPIRATIONS

Modèle FREE LINE AL 22 PS
(Suivant plan annexé)

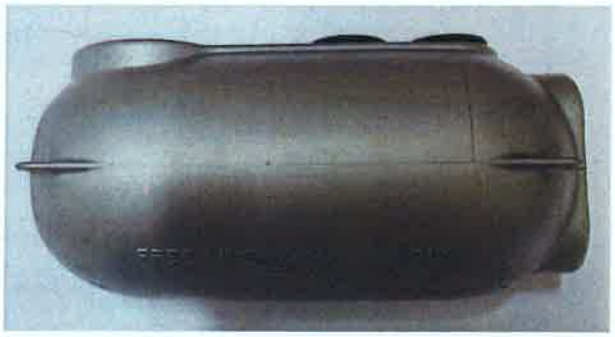

Modèle RR K560-22 avec pipes RR modèle ASR INLET Ø23mm
(Suivant plan annexé)

FILTRE A AIR

Marquage IAME

ADAPTATEUR DE FILTRE

Marquage FFSA (modèle présenté) ou KFS

EMBRAYAGE

Marquage IAME obligatoire

Face interieure **Face exterieure**

ECHAPPEMENT

Marquage KFS (modèle présenté) ou FFSA

SILENCIEUX ADDITIONNEL

Marquage KFS

Existe en deux modèles, le modèle présenté est le nouveau modèle.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE - F.F.S.A. - 32, avenue de New-York 75781 PARIS Cédex 16

MONTAGE DE L'ECHAPPEMENT ET SILENCIEUX ADDITIONNEL

BIELLE

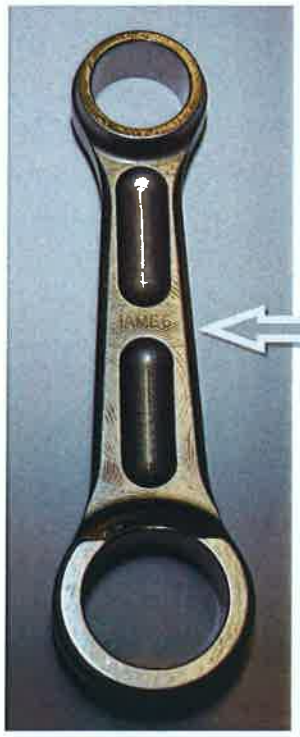

Marquage IAME

PISTON

2 segments
obligatoirement présents

Côte maximum de marquage du piston 52,60 Rouge

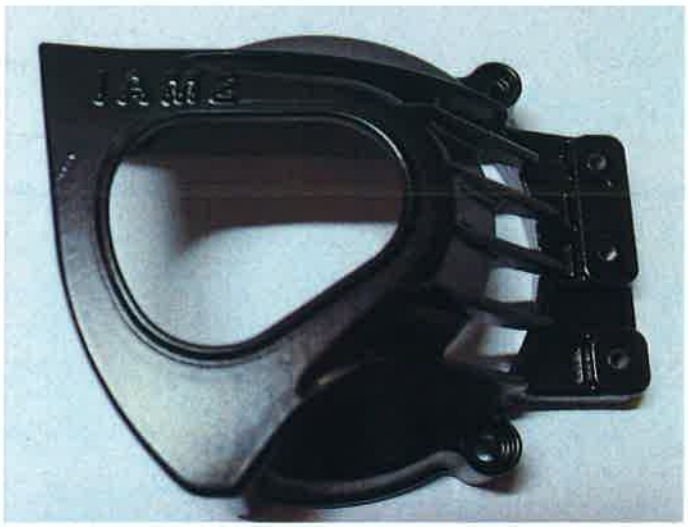

CARTER D'EMBRAYAGE

Marquage IAME

Découpe supplémentaire non autorisée

La découpe circulaire d'origine sur les très anciens moteurs reste autorisée.

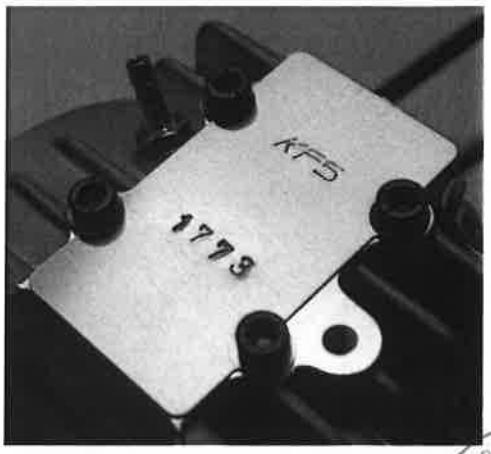

PLAQUE D'IDENTIFICATION

Numérotation française et marquage visibles, impérativement présente et non pliée, non percée, en contact avec le carter fixée par 4 vis.

FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
32, avenue de New-York
75781 PARIS Cédex 16
F.F.S.A.

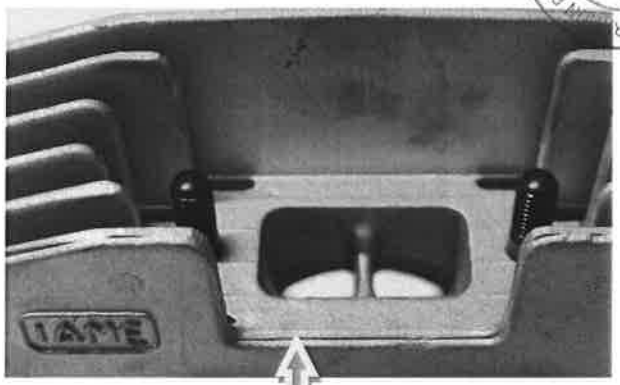

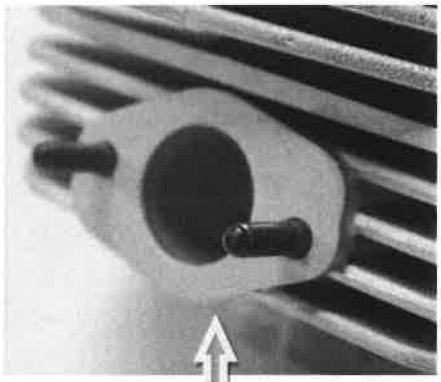

CHEMISE CYLINDRE

Plan de joint échappement brut de sablage

Plan de joint admission brut de sablage

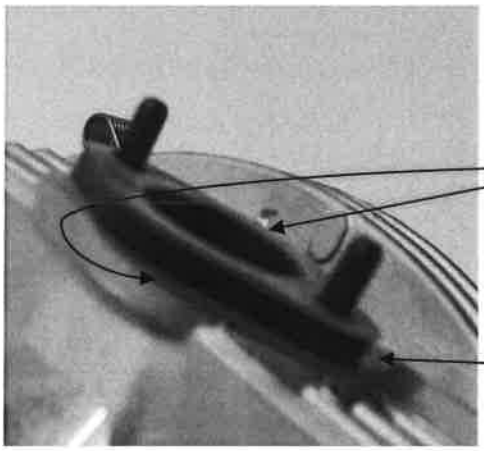

Les deux joints d'admission sont obligatoires et des modèles décrits dans le présent règlement

ENTRETOISE THERMIQUE CARBURATEUR

Entretoise thermique épaisseur 5mm +/- 0.5

JOINTS D'ADMISSION

Article 2.2.1 – Annexes

Silencieux d'aspiration FREE LINE AL 22 PS

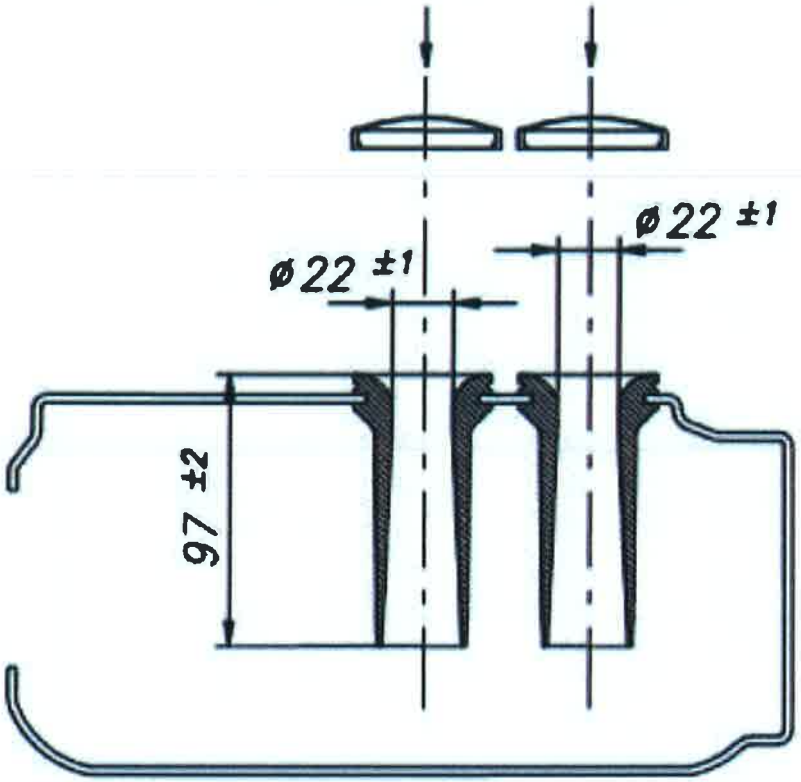

Pipes RR ASR INLET Ø23 pour silencieux d'aspiration RR K560-22

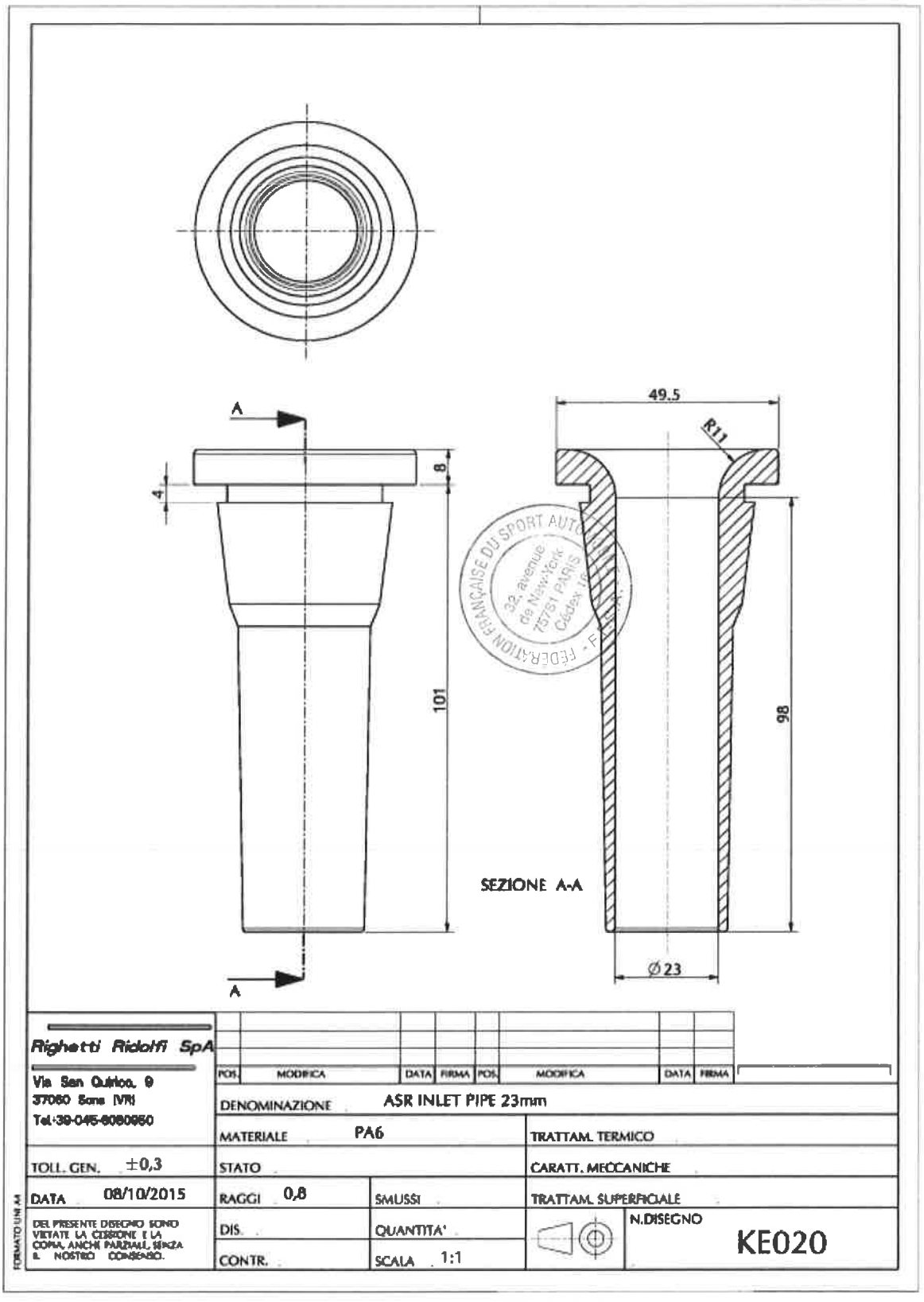

Righetti Ridolfi SpA Via San Quirico, 9 37060 Sona (VR) Tel.+39-045-6080650	POS.	MODIFICA	DATA	FIRMA	POS.	MODIFICA	DATA	FIRMA	
	DENOMINAZIONE	ASR INLET PIPE 23mm							
	MATERIALE	PA6			TRATTAM. TERMICO				
TOLL. GEN. ±0,3	STATO				CARATT. MECCANICHE				
DATA 08/10/2015	RAGGI 0,8		SMUSSI		TRATTAM. SUPERFICIALE				
DEL PRESENTE DISEGNO SONO VIETATE LA CESSIONE E LA COPIA, ANCHE PARZIALE, SENZA IL NOSTRO CONSENSO.	DIS.		QUANTITA'		N.DISEGNO KE020				
FORMATO UNI A4	CONTR.		SCALA 1:1						

Patte de colonne KFS

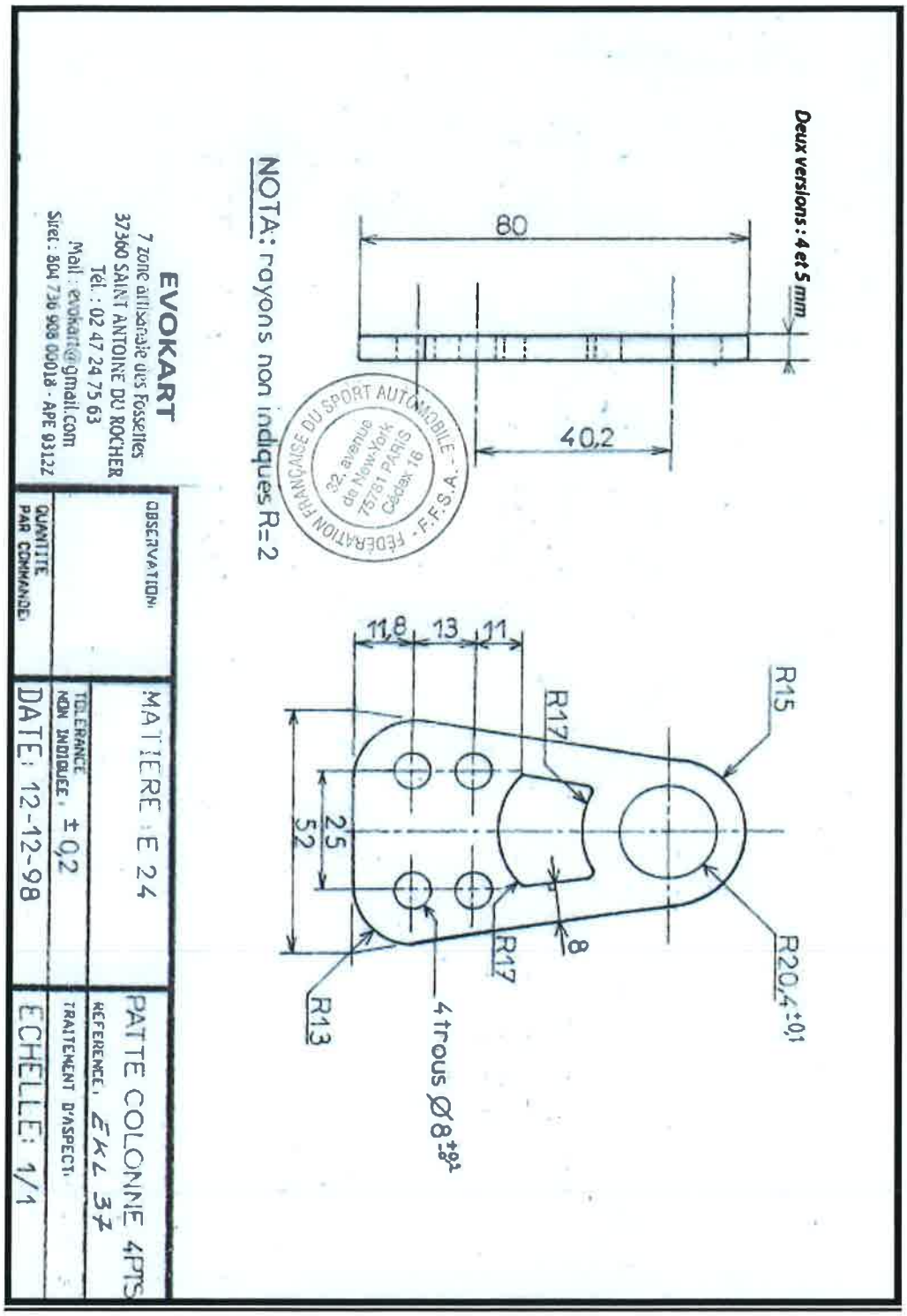

Article 2.3 – Règlement technique Défi France 2020

Article 2.3.1 – Matériel Admis

Kart en conformité avec le Règlement Technique National FFSA et le Règlement Technique KFS 2020
Le pilote ne pourra disposer que d'un châssis et de deux moteurs qui seront plombés au cours de l'épreuve.
Le pilote devra présenter son kart entièrement monté et prêt à prendre la piste.

Le cadre pourra être remplacé en cas de nécessité et après constatation de l'impossibilité de réparation par les Commissaires Techniques et autorisation des Commissaires Sportifs.
Une pénalité de 10 (dix) places sur la grille de départ de la manche suivante suite à ce changement de cadre sera alors appliquée.

Article 2.3.2 – Châssis et carrosseries

Règlement Technique KFS 2020.
Seul le châssis cadre Ø32 avec arbre Ø50 (KFS 125, KFS 2012, KFS 2015, KFS 2017, KFS 2019) est autorisé.

Aucun élément du kart ne doit dépasser le carénage avant et **la protection des roues arrière à l'exception des roues.**
Les protections des roues arrière et les carrosseries latérales ne doivent pas dépasser le plan extérieur des roues arrière.

Article 2.3.3 – Moteur

Règlement Technique KFS 2020 et Fiche moteur KFS 2020.
Moteur exclusivement d'origine sans aucun retrait/ajout de matière ou traitement de surface.

Casse moteur :

Toute casse moteur doit être constatée par les Commissaires Techniques avant de sortir du parc arrivée, **si ce n'est pas** le cas, le moteur ne pourra plus être considéré comme cassé.

Cas 1 : Vous avez enregistré un seul moteur.
En cas de casse de votre unique moteur avérée et constatée par les Commissaires Techniques avant de sortir du parc arrivée, vous aurez la possibilité de refaire votre moteur ou de pointer un deuxième moteur.

Cas 2 : Vous avez enregistré deux moteurs.
En cas de casse de votre premier moteur avérée et constatée par les Commissaires Techniques avant de sortir du parc arrivée, seul votre deuxième moteur pourra être utilisé pour la suite de la manifestation.

En cas de casse de votre deuxième moteur avérée et constatée par les Commissaires Techniques avant de sorti du parc arrivée, **vous aurez la possibilité de refaire l'un de vos deux moteurs. Il ne sera pas possible d'enregistrer un troisième** moteur.

Dans les deux cas, avant de reprendre la piste, il est de la responsabilité du pilote de présenter son moteur refait ou son second moteur (uniquement dans le cas 1) aux Commissaires Techniques afin qu'il soit plombé et numéros relevés.

Article 2.3.4 – Pneus

Référence des pneumatiques : Pneus slick VEGA KFM.

Les pneumatiques de la course seront vendus obligatoirement sur place par **l'organisateur au prix de 184 € TTC le train, le vendredi 10 juillet de 10h00 à 12h00** (Exceptionnellement, **le samedi 11 juillet de 8h30 à 9h00, sous réserve d'avoir** informé EVOKART préalablement).

Il est de la responsabilité des pilotes de faire enregistrer les codes-barres et le marquage des pneus avant le début de la course. Aucun pneu de course ne pourra être enregistré après la clôture des enregistrements techniques.

Seuls les pneus achetés sur place pourront être utilisés en course. Ils proviendront d'une même série de fabrication. Chaque pilote disposera lors des essais chronométrés, manches qualificatives, pré-finale et finale, au maximum de 2 pneus avant et 2 pneus arrière.

Les pneus seront tirés au sort en parc assistance avant l'épreuve et contrôlés avant chaque départ.

Lors du warm-up, l'utilisation des pneus de course n'est pas autorisée.
Obligation d'être muni d'un deuxième train de pneus pour les warm-up .

En cas de crevaison pendant la course, le pneu de secours (1 avant ou 1 arrière), devra être acheté auprès de l'organisation après constatation et autorisation du Commissaire Technique.

Les pneus pluie ou retaillés ne sont pas autorisés.
Tout procédé de traitement des pneus n'est pas autorisé.

Les pneus de course devront être obligatoirement neufs au départ des essais chronométrés.

Article 2.3.5 – Poids

Catégorie KFS 145 **145 kg minimum** en ordre de marche avec pilote équipé.

Catégorie KFS 160 **160 kg minimum** en ordre de marche avec pilote équipé.

Article 2.3.6 – Carburant

Règlement Technique KFS 2020

L'essence devra être de la SP 98 sans plomb commercialisée en France.
Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA seront autorisées.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées, chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté.

Article 2.3.7 – Contrôle technique

Tous les karts pourront être contrôlés quel que soit le classement.
En complément des contrôles habituels en finale, des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment lors de chaque journée.
Des substitutions pourront être effectuées, embrayages, allumages, etc....
Des scellés pourront être posés sur des pièces litigieuses, afin de permettre un examen ultérieur approfondi en présence du concurrent.

Article 3 – OBLIGATIONS GÉNÉRALES

Article 3.1 – Réglementation

En plus des articles et spécifications du présent règlement, il sera appliqué au niveau sportif et technique la réglementation nationale FFSA.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du code sportif international, des règlements sportifs et techniques FFSA.

Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement ou dans le Règlement Sportif et Technique National FFSA n'est donc pas autorisé.

Article 3.2 – Equipements

Nous vous rappelons que l'équipement pilote est réglementé (combinaison, casque, gants et chaussures montantes).
Le port du tour de cou et du pare-côtes est vivement conseillé.
Veuillez consulter les Règlements Sportif et Technique National FFSA 2020.

Article 3.3 – Réclamations

Dans le cadre des réclamations, le Règlement Sportif National 2020 sera appliqué.

Article 4 – PRINCIPE ET DÉROULEMENT

En dehors des caractéristiques spécifiques au présent règlement, le déroulement des épreuves sera conforme au Règlement Sportif National 2020.

Toute infraction sportive entraînera des pénalités, conformément à cette réglementation.

Dans le cadre des Coupes de Marque, les commissaires techniques officiels de la FFSA **doivent avoir l'entière maîtrise de leur mission, de l'enregistrement du matériel jusqu'aux contrôles de fin d'épreuves. Les responsables techniques de la Coupe de Marque, mandatés par écrit par l'organisateur de cette Coupe de Marque seront obligatoirement** présents et agiront à tous les stades des vérifications, en accord avec les commissaires techniques officiels FFSA Ils auront un rôle de consultant et seront chargés en particulier des interventions spécifiques à la Coupe de Marque (fourniture du règlement **à jour, plombages spécifiques, matériel de contrôle adapté, etc ...).**

Article 5 – CLASSEMENTS

Le classement général du Challenge KFS est celui du DEFI FRANCE KFS (Finale Nationale).

Un classement Rookie réservé aux pilotes n'ayant jamais participés à aucun Défi France, aucune Coupe de France ou aucun Championnat de France Formule FFSA ou KFS sera établi dans chaque catégorie.

Article 6 – DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

Pour toutes les courses :

A **l'issue de la finale et du contrôle technique, les trois premiers pilotes classés se rendront en combinaison et avec leur** casque sur le podium où une coupe leur sera remise.

En cas d'absence à la procédure de podium, le pilote concerné ne recevra pas ses lots.

Pour le DEFI FRANCE :

A l'issue de la finale et du contrôle technique, tous les pilotes sont invités à se rendre au podium et recevront chacun un **lot (Trophée ou coupe + bon d'achat).**

Les trois premiers pilotes classés se rendront en combinaison et avec leur casque sur le podium où une coupe leur sera remise.

Les trois premiers Rookies de chaque catégorie devront se rendre au podium en combinaison et avec leur casque, une dotation spécifique leur sera décernée.

En cas d'absence à la procédure de podium, le pilote concerné ne recevra pas ses lots.

PLUS DE 8 000 EUROS DE LOTS SERONT REPARTIS PARMI TOUS LES PARTICIPANTS.

Article 7 – LICENCES

Pour les courses organisées sous format « Club », les pilotes devront posséder l'une des licences suivantes :

- Une Licence compétition « Nationale Concurrent Conducteur Karting » (NCCK) FFSA validée 2020.
- Une Licence entrainement « Nationale Entrainement Course Clubs Junior Senior Karting » (NECCJSK) FFSA validée 2020.
- Un Titre de Participation délivré le jour de l'épreuve par l'ASK organisatrice sur présentation d'un certificat médicale de non contre-indication à la pratique du karting.

Pour toutes les autres courses, les pilotes devront posséder :

- Une Licence compétition « Nationale Concurrent Conducteur Karting » (NCCK) FFSA validée 2020.

D'une manière générale :

Les représentants légaux (tuteurs) des pilotes mineurs devront obligatoirement être en possession d'une licence «Internationale Concurrent Tuteur» (ICT) FFSA validée 2020.
Les représentants légaux devront en permanence être présents sur le paddock du circuit tout au long de **l'évènement.**
Les représentants légaux des pilotes devront se présenter avec ces derniers et avec leur licence lors des vérifications administratives.
Pour n'importe quel motif d'absence du représentant légal, même d'une durée de temps courte, celui-ci devra obligatoirement remplir un formulaire de délégation afin de déléguer sa qualité de tuteur à une autre personne **physique licenciée et présente lors de l'évènement. La personne désignée en qualité de tuteur devra être majeure et titulaire d'une licence « concurrent » ou d'une licence « concurrent-tuteur »** FFSA validée 2020.
Les formulaires de délégation seront regroupés à la Commission Sportive.
En cas d'absence d'un tuteur légal ou d'un représentant, le pilote sera exclu de la manifestation.

Les accompagnants des pilotes doivent être en possession d'au moins une Licence Personnel Satellite.

Article 8 – PILOTES ADMIS

Tout pilote **âgé au minimum de 12 ans dans l'année civile et titulaire** de la licence FFSA adéquat validée 2020 **ou d'un** titre de participation peut participer aux courses KFS (KFS 145 ou KFS 160).

Pour rappel, le titre de participation donne accès uniquement aux courses club.

Article 9 – KARTS ET MATÉRIELS ADMIS

Châssis autorisés :

- Châssis Ø28 avec arbre de Ø30 (SPORT – FF – KFS)
- Châssis Ø32 avec arbre de Ø50 (KFS 2012 – KFS 2015 – KFS 2017 – KFS 2019)

Moteurs :

- KFS 100 (ex-FORMULE FFSA)

Pneumatiques :

- VEGA KFH en Endurance
- VEGA KFM en Sprint

Poids :

- KFS 145 : 145 Kg
- KFS 160 : 160 Kg

Article 10 – SÉCURITE GÉNÉRALE

Chaque pilote, dans le paddock, devra être muni d'un extincteur en cours de validité d'une capacité minimale de 6kg et conçu pour combattre un incendie d'hydrocarbures.
Tout pilote qui ne sera pas en possession de cet extincteur ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Les pilotes devront utiliser une bâche de protection du sol avec tapis absorbant d'une dimension minimale de 2m x 2,50m pour éviter les taches d'hydrocarbures.

Article 11 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

DEFI FRANCE KFS (Finale Nationale)

La compétition débutera le vendredi à 8h00.

Essais libres le vendredi.
Suivant le nombre de participants, une catégorie pourra être séparée en deux groupes : N° Pair / N° Impair ou par **tranche de numéros afin d'obtenir une répartition équivalente entre les deux** groupes.

Les séances Warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin.
Le briefing sera notifié dans l'horaire officiel, la présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire, ils devront obligatoirement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le collège des **commissaires sportifs d'une amende de 150 €.**
Essais chronométrés le samedi matin.
Trois manches qualificatives minimum de 15 km seront courues par tous les pilotes.
Les pilotes classés à l'issue de ces manches du 1er au 36ème disputeront une pré-finale de 24 km.
Une finale de 30 km déterminera le classement du DEFI FRANCE KFS 2020.

Les pilotes classés à l'issue des manches du 37ème au 72ème disputeront une pré-finale de 24 km et une finale de 30 km.

Lorsque la direction de course déclarera qu'il s'agit d'une course pluie, les courses se dérouleront sur les distances spécifiques prévues par temps de pluie.

Enregistrement du matériel le vendredi 10 juillet de 14h00 à 17h30
(Exceptionnellement, le samedi 11 **juillet de 8h30 à 9h00, sous réserve d'avoir informé EVOKART préalablement)**

Tout concurrent qui n'aura pas présenté son matériel à l'enregistrement technique avant les essais chronométrés ne pourra pas participer à l'épreuve.

Article 12 – GRILLE DE DÉPART

Grille des manches qualificatives : suivant les essais chronométrés.

Grille de la pré-finale : suivant le résultat des manches qualificatives par addition de points.

Grille de la finale : suivant le classement de la pré-finale.

Points des manches : 0 point au 1er / 2 points au 2ème / 3 points au 3ème et ainsi de suite, par progression croissante d'un point.

En cas d'ex-æquo, les pilotes seront départagés en fonction du résultat des essais chronométrés.

Article 13 – PROCÉDURE DE DÉPART

Se référer aux Règlements Technique et Sportif FFSA 2020.

Article 14 – SUSPENSION D'UNE COURSE

Se référer aux Règlements Technique et Sportif FFSA 2020.

Article 15 – REPRISE D'UNE COURSE

Se référer aux Règlements Technique et Sportif FFSA 2020.

Article 16 – ARRIVÉE

Se référer aux Règlements Technique et Sportif FFSA 2020.

Article 17 – PARC FERMÉ

Se référer aux Règlements Technique et Sportif FFSA 2020.

Article 18 – INCIDENTS

Se référer aux Règlements Technique et Sportif FFSA 2020.

Article 19 – DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX

Les droits d'engagement et conditions d'inscription seront définis par les organisateurs de chaque épreuve.

Pour le DEFI FRANCE :

Les droits d'engagement au DEFI FRANCE KFS 2020 sont fixés à 190 €.
Le **montant des droits d'engagement** comprend les frais de dossier, le prêt du transpondeur et les numéros de course.

Seuls l'aire de stationnement (camping) et les droits **de piste d'avant course pourront être facturés par le club** organisateur.

Engagement libre sans sélection préalable **mais nombre limité en fonction des dates d'inscription.**
Clôture des engagements 10 jours avant la course.

Les numéros de course sont **attribués par ordre d'arrivée des inscriptions.**
Le pilote vainqueur du Défi France de l'année passée, s'il s'inscrit de nouveau dans la même catégorie se verra obligatoirement attribuer le numéro 1.

Confirmation des engagements et contrôle administratif le vendredi 10 juillet de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (Exceptionnellement, le samedi 11 **juillet de 8h30 à 9h00, sous réserve d'avoir informé EVOKART préalablement).**

Le fait de s'engager au DEFI FRANCE KFS 2020 **implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement ainsi** que les règlements Sportif et Technique National FFSA 2020 et de les respecter.